

V.2

Mettre en œuvre des contrôles du statut vaccinal et des vaccinations coordonnés des enfants pendant la scolarité obligatoire

MARCHE À SUIVRE

En collaboration avec les autorités cantonales en charge de la formation, les autorités sanitaires cantonales définissent une **procédure relative à la réalisation de deux contrôles du statut vaccinal** (elle comprend également des clarifications sur l'utilisation du module vaccinal dans le DEP [I.3] ainsi que sur des questions relatives à la protection des données) et à **la vaccination pendant la scolarité obligatoire** (au début et vers la fin de celle-ci). Elles définissent les rôles des acteurs responsables (médecins scolaires, infirmiers du service de santé scolaire, médecins de premier recours, direction d'école, enseignants, etc.) et les informent sur leurs responsabilités. Les cantons garantissent au personnel formé et compétent des services de médecine scolaire la mise à disposition des offres de formation initiale, postgrade et continue nécessaires. Par ailleurs, ils ajoutent au **cahier des charges** de ces personnes la responsabilité expresse de la remise d'informations conformément à la recommandation de vaccination, du contrôle du statut vaccinal et de la vaccination.

Avec le concours des autorités cantonales en charge de la formation, les autorités sanitaires cantonales créent un accès facilité aux **vaccinations de base et de rattrapage ainsi qu'aux rappels** pour les enfants en âge de scolarité obligatoire en proposant, par exemple, une vaccination gratuite par les services de médecine scolaire (ou par les médecins de premier recours via un système de bons, p. ex.) ou en participant à des actions ponctuelles spécifiques à la vaccination (p. ex. dans le cadre de la Semaine européenne de la vaccination).

Conjointement avec la CDS et la CDIP, l'OFSP soutient l'élaboration de **concepts types** qui peuvent servir de référence pour faciliter la mise en œuvre par les cantons. Les modèles actuels de vaccination des professionnels des services de santé scolaire sont pris en compte, y compris leurs facteurs de réussite et leurs faiblesses (analyse de la situation actuelle et souhaitée). L'OFSP favorise également l'échange d'expériences entre les cantons [III.2]. Enfin, le financement des conseils et des activités vaccinales fournis dans le cadre des examens de médecine scolaire doit être réglé de manière claire et transparente [VI.1].

OBJECTIF

Les parents des écoliers – et les écoliers, selon leur âge – sont informés de manière proactive sur la vaccination et sur les recommandations de vaccination. Le statut vaccinal des écoliers est contrôlé systématiquement. Ceux-ci peuvent, pour tous les vaccins recommandés, accéder facilement et gratuitement aux vaccinations de base et de rattrapage et aux rappels afin de compléter leur statut vaccinal.

Le nombre d'enfants non protégés diminue à l'école obligatoire.

Axe d'intervention

Communication et offres pour la population

Domaine d'action

2b

Favoriser l'accès à l'information et aux vaccinations à l'école et dans les crèches

DIRECTION**Cantons****PARTENAIRES
DE MISE EN ŒUVRE**

OFSP (mise à disposition de matériel d'information, compilation des modèles cantonaux de mise en œuvre (analyse de la situation actuelle et souhaitée) et développement de concepts types pour l'élaboration de procédures cantonales et pour l'organisation des échanges d'expériences entre les cantons)

Communes (scolaires), districts, cercles scolaires (application des directives des cantons dans chaque commune)

Services de médecine scolaire (réalisation des contrôles du statut vaccinal, conseils en matière de vaccination et vaccination, organisation de mesures de vaccination dans le cadre de la Semaine européenne de la vaccination, par exemple), **ScolarMed CDS et CDIP** (contribution à l'élaboration de l'analyse de la situation actuelle et souhaitée et de concepts types, aux échanges et à la garantie de la collaboration entre les cantons et avec l'OFSP)

RESSOURCES

Cantons, communes (scolaires), districts, cercles scolaires : ressources financières et humaines pour renforcer l'engagement dans les écoles (personnel, administration, infrastructure, etc.), en fonction des offres existantes

OFSP : ressources humaines et financières

Services de médecine scolaire, CDS et CDIP : ressources humaines

GROUPES CIBLES

Enfants en âge scolaire et leurs parents, professionnels de la santé des services de médecine scolaire

ÉTAPES

2024 : compilation des modèles cantonaux de mise en œuvre (analyse de la situation actuelle et souhaitée des cantons)

Dès **2025** : élaboration de concepts types, examen et, le cas échéant, optimisation des procédures cantonales relatives à la démarche et définition des rôles des acteurs concernés

Dès **2026** : information des acteurs (médecins scolaires, infirmiers scolaires, médecins de premier recours, direction d'école, enseignants, etc.) concernant leurs compétences. Puis, régulièrement : contrôle systématique du statut vaccinal et, si besoin est, offre de vaccination pour les enfants au début et vers la fin de l'école obligatoire

INDICATEUR

» Nombre de cantons ayant une procédure définie en ce qui concerne la réalisation d'au moins deux contrôles du statut vaccinal à l'école obligatoire (au début et vers la fin de la scolarité obligatoire)

DÉPENDANCES

Dépendant de/après la mise en œuvre de la mesure :
IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé



En coordination avec les mesures :

- I.2 Présentation et teneur du plan de vaccination
- I.3 Saisie et stockage électroniques de données de vaccination
- II.2 Adaptation de la formation initiale, postgrade et continue
- III.1 Échanges intradisciplinaires et interdisciplinaires
- III.2 Faire connaître de bons exemples de mise en œuvre
- IV.4 Matériel d'information spécifique aux groupes cibles
- V.3 Accès dans les écoles des degrés sec. II et tertiaire
- V.6 Engagement des employeurs en dehors du secteur de la santé
- VI.1 Rémunération appropriée des médecins
- IV.4 Matériel d'information spécifique aux groupes cibles
- VI.5 Prévenir et pallier les pénuries de vaccins